

Publication février 2024-Le Rassembleur

Les membres de la Communauté de pratique portant sur l'inclusion vous invitent à découvrir le parcours de deux personnes étudiantes inspirantes de notre Cégep.



Des entretiens ont été tenus avec deux personnes afin d'en apprendre plus sur la qualité du soutien et des mécanismes d'inclusion en place au Cégep et sur les obstacles auxquels sont confrontées les personnes étudiantes.

Dans cette édition, nous vous proposons de vous plonger dans la peau de Yanik Vilon, étudiant en techniques juridiques.

Dans la peau de Yanik

Un entretien a été conduit avec, Yanik Vilon, un étudiant en deuxième année de techniques juridiques dans le but d'explorer comment il concilie sa situation de handicap avec ses études. Il présente une paralysie cérébrale affectant le contrôle de ses mains et de ses jambes, nécessitant ainsi l'utilisation d'un fauteuil motorisé pour ses déplacements.

Nous abordons la question de l'accessibilité des études supérieures pour les personnes en situation de handicap, soulignant le fait que cette accessibilité n'a pas toujours été garantie par le passé. Je lui demande s'il se considère privilégié d'avoir accès aux études supérieures. En tant qu'étudiant en technique juridique s'exprimant d'une voix convaincante et résolue, sa réponse est catégorique :

Ce n'est pas un privilège, c'est un droit !

J'ai suivi toutes les étapes nécessaires pour être accepté au Cégep, y compris l'achèvement de mes études secondaires et la soumission de ma demande d'admission. J'ai cumulé

d'excellentes notes jusqu'à présent dans mon parcours académique, mais je dois avouer que sans accommodements, je n'aurais pas été en mesure de poursuivre mes études.

Le programme de technique juridique ne pose aucune contrainte en lien avec mes limitations physiques, et je bénéficie de l'assistance d'une accompagnatrice par le biais du service de soutien à l'adaptation scolaire comme mesure d'accommodements principale. Cette personne joue un rôle essentiel, notamment en prenant des notes et en rédigeant ce que je lui dicte lors de mes examens. À mes yeux, l'ensemble des mesures d'accommodement a considérablement facilité mon intégration scolaire et atténué les effets de mes limitations. Je tiens à souligner l'importance de la présence d'enseignants.es engagés.es et compétents.es, qui ont contribué à faciliter mon parcours tout en offrant un milieu stimulant. Je peux également affirmer que j'ai toujours bénéficié d'une belle inclusion et d'une acceptation de la part de mes pairs, ne ressentant jamais d'exclusion liée à mon handicap.

Cependant, j'ai fait l'expérience du scepticisme ou de la surprise de la part de certains quant à mon choix de carrière, étant donné les difficultés potentielles que je pourrais rencontrer sur le marché du travail. Néanmoins, je remarque que, une fois que les gens apprennent à me connaître, les préjugés à mon égard diminuent. De plus, je n'ai jamais ressenti que mes compétences académiques ont été remises en question.

Après mes études collégiales, j'envisage de poursuivre en droit à l'université. Je ressens une grande satisfaction à l'égard de mon parcours collégial jusqu'à présent, me sentant inclus et capable de développer mes compétences dans un domaine qui me passionne et me stimule.

Face à ses propos, je ressens une immense fierté que le collège ait non seulement facilité l'accès de cet étudiant aux études supérieures par le biais d'accommodements, mais qu'il ait également favorisé son intégration grâce à des enseignants.es dévoués.es et des étudiants.es ouverts.es à la diversité.